

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1061

Artikel: Pollution des sols : une bombe à retardement
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une bombe à retardement

(jd) Six ans de travaux, un crédit de 10 millions de francs pour 67 projets réalisés par près de 150 chercheurs de différentes disciplines, le programme «Sol» du Fonds national de la recherche scientifique est aujourd'hui terminé. Un diagnostic inquiétant qui met en évidence la légèreté avec laquelle nous avons développé nos rapports avec le sol. Bref parcours dans un gâchis.

Depuis 1950, les surfaces bâties ont plus que doublé et représentent aujourd'hui 18% du sol utilisable. La dispersion des constructions et le gaspillage de surface qu'elle entraîne se poursuivent, alors même qu'il y a des réserves dans les bâtiments existants et dans les zones déjà construites: près de 50% des investissements vont dans des constructions nouvelles sur de nouveaux terrains à bâtir; or les réserves représentées par une meilleure utilisation du domaine bâti existant pourraient couvrir plus de quatre fois

les besoins en locaux jusqu'en 2010.

L'agriculture intensive a profondément transformé les formes de vie et la composition des sols. En trente ans, le nombre des tracteurs a passé de 30 000 à 113 000; en 25 ans la quantité d'engrais a plus que sextuplé et celle des produits phytosanitaires a doublé. La «compactisation» du sol, conséquence directe de l'agriculture intensive, provoque des pertes de production estimées à 100 millions de francs. Quant à l'érosion, elle touche 10 à 40% des surfaces cultivées selon les régions et dépasse d'un multiple la régénération naturelle. Pour ce qui est de la pollution des sols, l'agriculture n'est pas seule en cause. Si dans la plupart des zones forestières et agricoles, la concentration de métaux lourds est encore inférieure aux valeurs limites, tel n'est pas le cas à proximité des agglomérations et des axes de circulation.

Les zones naturelles du plateau ne re-

présentent plus que 6,6% de la surface totale (3,5% en zone agricole). En deux siècles les marais et les tourbières ont presque complètement disparu. Cette évolution se traduit par une réduction de la diversité de la faune et de la flore, par une uniformisation des paysages et par la domestication des cours d'eau. Aujourd'hui 20 à 70% des plantes et des animaux, selon les espèces, sont menacés de disparition.

Cette attitude de prédation à l'égard d'un bien limité et fondamental pour notre survie ne semble pas se modifier encore de manière sensible. Or les atteintes au sol sont souvent irréversibles ou ne peuvent être compensées que sur des périodes très longues, de plusieurs générations. Malheureusement, ces atteintes sont peu visibles car elles ne produisent pas immédiatement des effets spectaculaires et les citoyens que nous sommes devenus n'ont que peu conscience de leur dépendance à l'égard du sol et de la nécessité d'en faire un usage ménager.

Dans un prochain article nous aborderons les solutions préconisées par les chercheurs. ■

EN BREF

Le *Vaterland*, à l'époque principal moniteur de la pensée catholique-conservatrice, écrivait le 3 mai 1943: «Si les partis ne sont pas assez actifs, ils seront éclipsés par les ligues et autres mouvements. Pour les partis, il n'est pas très glorieux d'être à la remorque des ligues — qu'elles empruntent leur nom au Gothard ou à quelque autre sommet — lorsqu'il s'agit de remplir des tâches politiques essentielles». La citation a été traduite et publiée dans la 66^e *Lettre du Gothard*.

Statistique des personnes contrôlées le 13 novembre au Kocherpark de Berne: 273 personnes, dont 100 étrangers (22 vivant à Berne, 35 dans le canton, 35 dans d'autres cantons, 9 à l'étranger et 2 sans domicile). Pour les 173 Suisses, 56 sont de la ville de Berne, 76 du canton, 32 d'autres cantons et 9 sans domicile. Treize des étrangers ont été remis à la Police des étrangers pour expulsion de Suisse.

La chasse aux pendulaires

(jd) Tous les centres urbains où se concentrent les places de travail connaissent le même problème: les pendulaires motorisés monopolisent la journée durant des espaces rares donc chers et contribuent à l'asphyxie de la circulation dans les villes et à la pollution de l'air. Partout les autorités cherchent des solutions avec des succès divers.

A Zoug, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de réduire ce trafic de 25% d'ici trois ans, en encourageant les transports publics et en développant un réseau de pistes cyclables. L'expérience montre que ces mesures sont insuffisantes si le nombre de places de parcage disponibles ne baisse pas et si leur coût est trop bas. C'est pourquoi les autorités zougaises ont mis sur pied un projet pilote, en collaboration avec le Fonds national de la recherche scientifique et l'entreprise Landis et Gyr, le principal employeur du canton. L'implication des entreprises est en effet indispensable puisqu'une proportion importante des places disponibles (82% à Zoug) se trouve sur le domaine privé.

Actuellement 40% des 5000 employés de Landis et Gyr utilisent leur voiture pour se rendre au travail. L'entreprise offre 1000 places de parc gratuites et verse même une indemnité à ceux dont le domicile est éloigné de plus de 4 kilomètres, discriminant ainsi les piétons et les cyclistes. Ce printemps, la direction a proposé durant cinq semaines la gratuité des transports publics à son personnel. Le tiers des automobilistes a profité de cette action sans que la fréquentation du parking de l'entreprise baisse pour autant: toute place libérée trouve aussitôt un nouvel occupant. Les incitations financières doivent donc être conjuguées avec une gestion rigoureuse des places de parcage.

Trop souvent les entreprises, lorsqu'elles font payer les places de parc, se contentent d'un montant qui ne couvre pas les coûts effectifs. Le coût réel dans le centre des villes est estimé entre 2000 et 4000 francs par an. C'est pourquoi Landis et Gyr envisage d'introduire une taxe de 5 francs par jour qui alimentera un fonds d'encouragement à l'utilisation des transports publics ou qui financera un système de bonus-malus, ceux qui renoncent à l'usage de leur véhicule touchant une compensation financière. ■